CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E42195** **VALABLE JUSQU'AU** **02/10/2027**

ÉDITÉ LE 11/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/03/2000

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/01/2007

Capital : 30 000

Raison sociale : COMPAGNIE EUROPEENNE DE PEINTURE ET REHABILITATION

2 RUE LITTRE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY B 430101907 430101907

Siret : 430 101 907 00037

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 2107451-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 458327J1247000/001295256/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 458327J1247000/001295256/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 01 48 19 80 10 **Fax :** 01 48 19 52 12

Portable : 06 80 60 56 45

Responsabilité légale :
LAUTERFING NICOLAS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : nicolas.lauterfing@cepr3.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 539 090 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	10	03/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/08/2026 09:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.